

NOTE BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES

CFU 2025

BUDGET PRINCIPAL DU SMICTOM DU PERIGORD NOIR

Référence : article L.1612-35 du CGCT

Eléments de contexte

- 5 EPCI (communautés de communes) adhèrent au SMICTOM du Périgord noir,
- 57 communes collectées soit un bassin de vie d'environ 40 000 habitants,
- 1 481 bornes de collecte déployées sur 307 points d'apport volontaire (PAV) soit 525 bornes pour les déchets résiduels, 595 pour les déchets recyclables et 361 pour le verre,
- 125 professionnels assujettis à la redevance spéciale disposant d'équipements de collecte soit environ 600 bornes dont près de 250 pour les déchets résiduels en location,
- 9 600 tonnes de déchets résiduels / 3 400 tonnes de déchets recyclables / 2 850 tonnes de verre,
- 5 déchèteries ouvertes à temps complet,
- 55 agents pour coordonner et assurer le service,
- 6 camions-grue de collecte,
- 1 véhicule équipé d'un système de lavage à haute pression destiné au nettoyage de l'extérieur des bornes de collecte et des PAV,
- 6 porteurs affectés à l'activité des déchèteries et du SPIC Périgord noir Environnement (2).

Priorités du budget

Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement principales

RESSOURCESRessources de fonctionnement

Les recettes réelles de l'exercice 2025 représentent 10 279 845,39 €.

Les principales recettes de fonctionnement du budget principal du syndicat sont les suivantes :

- la **Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères** (TEOM) dont les taux individualisés par commune sont votés par le conseil communautaire de chaque EPCI adhérent,
- la **Redevance Spéciale** (RS) perçue auprès des professionnels pour l'enlèvement des déchets assimilés,
- la facturation des **dépôts en déchèteries par les professionnels**,
- la **vente de matériaux recyclables** (essentiellement métaux),
- le **remboursement des frais de personnel des agents** qui travaillent pour le SPIC Périgord noir Environnement.

Recettes réelles principales	CFU 2025
TEOM (c/74751)	9 269 956,00 €
Redevance spéciale (c/70612)	685 830,50 €
Vente de matériaux recyclables (c/7013) (métaux et bacs plastique)	71 192,02 €
Autres : facturat° dépôts en déchèteries / professionnels (c/706888)	78 724,12 €
Remboursement du SPIC: frais de personnel (c/70841)	174 142,75 €

Ressources d'investissement

Les recettes d'investissement du budget principal du syndicat sont constituées :

-du **FCTVA** versé par l'Etat au vu des investissements réalisés l'année N-2 (taux de 16,404%). Au CFU 2025 cela représente 239 422,62 € (c/10222).

-de la **dotation globale aux amortissements** : 1 580 724,66 € (c/28).

CHARGESCharges de fonctionnement

Globalement, plus de 50% des dépenses de fonctionnement du SMICTOM du Périgord noir sont versées au syndicat mixte départemental des déchets de la Dordogne : le SMD3.

Les charges à caractère général (chapitre 011)

Elles sont essentiellement consacrées à la dépense des prestations de service (c/611) pour le traitement des déchets non valorisables (collectés dans les bornes installées sur le domaine public (sacs noirs) + bennes « divers » en déchèteries) payée au SMD3 : 3 843 040,59 € en 2025.

Le SMD3 est assujéti à la TGAP qu'il répercute sur ses frais de traitement ; taxe (Etat) qui est passée de 18 € la tonne en 2020, à 65 € en 2025.

Le poste « carburant » (c/60622) : 342 962,68 €

La mise en œuvre des nouvelles modalités de collecte initiée en 2019 a permis de réduire la consommation qui se stabilise à 240 000 litres par an.

En 2025, le prix du carburant a évolué entre 1 533 € et 1 637 € le mètre cube (en 2022 : le m3 a été facturé au plus bas 1 658 € et au plus fort 2 201 €).

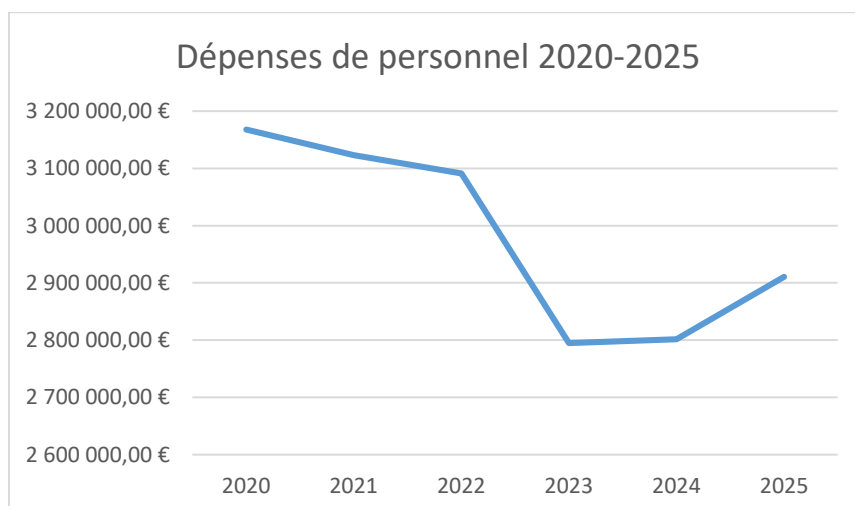
Les charges de personnel (chapitre 012)

Elles évoluent dans le même sens que les effectifs autrement dit à la baisse depuis 2020 ; année durant laquelle la réorganisation de la collecte a engendré des suppressions de postes (départs en retraite non remplacés et recours désormais occasionnels aux saisonniers).

Le ratio des dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement illustre la maîtrise de ce poste soit 32,46 % en 2025 :

Dépenses réelles de fonctionnement : 8 965 597,36 €

Dépenses de personnel : 2 910 453,78 €



En 2025 :

-une nouvelle cotisation employeur s'est ajoutée : la taxe « mobilité » votée par la communauté de communes Sarlat-Périgord noir au taux de 0,55%. Elle est assise sur la même base que la cotisation au FNAL. La dépense supplémentaire s'est élevée à 10 000 €.

- pour combler le déficit croissant du régime de retraite spécial des fonctionnaires territoriaux, la loi de finances 2025 a décidé une augmentation de 3 points pendant 4 ans du taux de cotisation des employeurs affiliés à la CNRACL (décret 2025-86 du 30/01/2025). Au 1^{er} janvier 2025, il est ainsi passé de 31,65% à 34,65%.

- depuis le 1^{er} janvier 2025, la participation obligatoire de l'employeur à la prévoyance s'élève à 60 euros mensuels par agent. Cela a représenté une dépense de 28 080 € sur l'exercice.

Les charges de gestion courante (chapitre 65)

La contribution de solidarité que le SMICTOM du Périgord noir règle au SMD3 est fixée à 18,25 € par habitant = 737 263,56 € en 2025.

Charges d'investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées :

-du remboursement du capital de la dette : 359 973,05 € en 2025.

-des travaux et acquisitions principalement répertoriés par opérations individualisées (acquisitions de matériels et travaux) :

OPERATIONS	Prévisions 2025	Réalizations 2025	Restes à réaliser
Opération 13 - Caissons	35 000,00	27 942,00	0
Opération 19 – Nouveaux équipements collecte	992 227,20	181 629,06	755 124,00
Opération 21 - Bâtiments du siège social	249 387,64	206 371,66	14 526,47
Opération 23 – Déchèteries : 5 sites	376 132,42	219 862,45	40 334,48
Opérations 25 – Contrôle accès bornes OMR	996 647,87	0	0
TOTAL	2 649 395,13	635 805,17	809 984,95

Montant du budget consolidé

Année N : 2025

BUDGET	RESULTAT N-1	Part affectée à l'investissement année N	Résultat exercice année N	Résultat de clôture année N
BUDGET PRINCIPAL DU SMICTOM DU PERIGORD NOIR				
Investissement	800 896,72		1 307 544,48	2 108 441,20
Fonctionnement	1 145 475,51	444 386,14	-172 324,26	528 765,11
TOTAL	1 946 372,23	444 386,14	1 135 220,22	2 637 206,31
BUDGET SERVICE A CARACTERE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL : SPIC PERIGORD NOIR ENVIRONNEMENT				
Investissement	83 253,69		-119 678,91	-36 425,22
Fonctionnement	2 387,74		128 921,89	131 309,63
TOTAL	85 641,43		9 242,98	94 884,41
RESULTATS BUDGET PRINCIPAL + BUDGET SPIC				
TOTAL	2 032 013,66	444 386,14	1 144 463,20	2 732 090,72

Niveau de l'épargne

La capacité d'autofinancement (CAF) brute représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement.

La CAF nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement du capital de la dette. Elle représente le reliquat disponible pour autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement. C'est une des composantes du financement disponible.

La CAF nette est un indicateur de gestion qui mesure l'exercice après l'exercice la capacité de la collectivité à dégager au niveau de son financement des ressources propres pour financer ses dépenses d'équipement, une fois ses dettes remboursées.

Agrégats en € / ratios financiers en (%)	2025
Charges de fonctionnement CAF (1)	8 959 707
Charges de personnels	2 907 102
Produits de fonctionnement CAF (2)	10 409 456
CAF brute (3)=(2)-(1)	1 449 748
CAF nette	1 089 775
Taux de CAF (4)= (3)/(2)	14%
Encours de la dette (5)	2 369 137
Remboursement de la dette	359 973
Capacité de désendettement (en années) (6)=(5)/(3)	1,63
Dépenses d'équipement	708 410
Fonds de roulement en nombre de jours de charges réelles	107,43
Trésorerie (en jours de charges)	107

Source éléments d'analyse financière : DDFIP

Niveau d'endettement

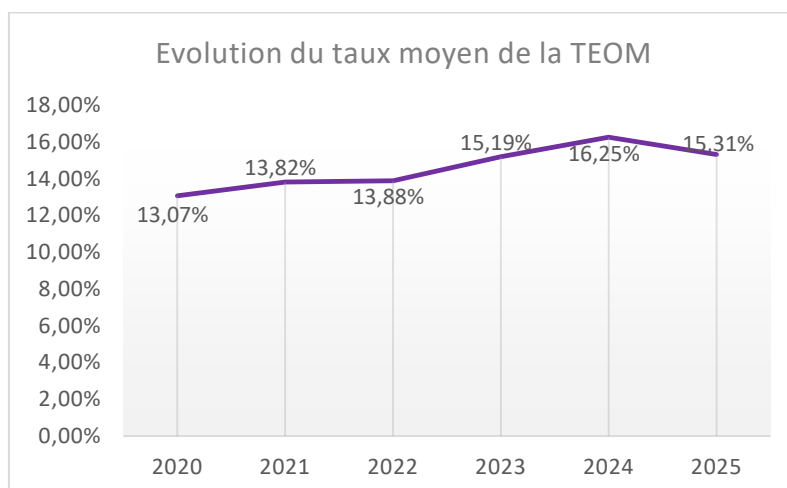
Au 1^{er} janvier 2025, le capital restant dû sur le budget principal est de 2 729 110,02 €.

Annuité remboursée : 375 065,83 € dont 15 092,78 € d'intérêts (c/66 en fonctionnement) et 359 973,05 € de capital (c/16 en investissement).

Niveau des taux de la TEOM

Depuis 2020, le taux moyen de la TEOM a progressé jusqu'en 2024. En 2025 la tendance s'est inversée. Les efforts de rationalisation des circuits de collecte, la maîtrise de la masse salariale et les investissements de nouveaux équipements réalisés (bornes et véhicules) ont porté leurs fruits.

En 2025, le taux moyen a baissé de 5% pour se fixer à 15,31%.



Effectifs de la collectivité

Effectifs de la collectivité au 31/12/2025 (tableau des effectifs – délibération du 01/12/2025) :

Cadre d'emploi Catégorie	Grade	Nombre de postes ouverts	Nombre de postes pourvus	Temps de travail hebdomadaires en heures
Adjoint administratif - C	adjoint administratif	1	1	35
	adjoint administratif ppal 1ère classe	2	1	35
Adjoint technique - C	Adjoint technique	14	14	35
	Adjoint technique ppal 2ème classe	5	5	35
	Adjoint technique ppal 1ère classe	20	19	35
		1	1	25
Agent de maîtrise - C	Agent de maîtrise	1	1	35
	Agent de maîtrise principal	2	2	35
Rédacteur territorial - B	Rédacteur territorial	1	1	35
	Rédacteur principal de 1ère classe	1	1	35
Technicien territorial - B	Technicien principal de 1ère classe	3	3	35
Attaché territorial - A	Attaché territorial	2	2	35
	Attaché principal	1	1	35
TOTAL EMPLOIS PERMANENTS		54	52	51,71 ETP

S'ajoutent 2 contractuels :

1 agent en remplacement d'un agent placé en disponibilité pour convenances personnelles

1 agent en remplacement d'un agent en disponibilité d'office.

Par ailleurs, le SPIC PERIGORD NOIR ENVIRONNEMENT bénéficie de personnels mis à disposition dont les frais sont facturés en fin d'année et constituent donc une recette pour le budget général (174 142,75 €).